

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## CARREFOUR VALEURS HUMAINES 2021 (FR0013042124)

FIA soumis au droit français

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion** : De classification "diversifié", le FCP vise à permettre au porteur ayant souscrit des parts centralisées au plus tard le 29 avril 2016 à 13 heures :

(1) de bénéficier à horizon de 5 ans, le 3 mai 2021 (Date d'Echéance), d'une valeur liquidative au minimum égale à 90% de la Valeur Liquidative de Référence (VLR) définie ci-dessous,

(2) de s'exposer partiellement, à compter du jour ouvré suivant le dernier jour de la période de commercialisation, à l'évolution d'un portefeuille dynamique d'actions européennes (actifs dits "risqués"). Ces actions de sociétés de petite, moyenne ou grande capitalisation sont sélectionnées par le gestionnaire financier sur la base des recommandations de la société de gestion, et respectent des critères ESG (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) tels que définis par la recherche extra-financière. La société de gestion, réalise l'analyse extra-financière en amont de l'analyse financière, ou

(3) de bénéficier d'une dissolution par anticipation dès lors que :

- d'une part, à la Date de Constatation de la Condition d'Echéance Anticipée, le 23 avril 2019, la valeur liquidative du FCP portant cette date est supérieure ou égale à 116% de la Valeur Liquidative de Référence ; **et que**

- d'autre part, la liquidation des actifs du FCP dans les 3 jours ouvrés suivants la Date de Constatation de la Condition d'Echéance Anticipée permet d'obtenir une valeur liquidative supérieure ou égale à 115% de la Valeur Liquidative de Référence.

Ces deux conditions réunies constituent, la "Condition d'Echéance Anticipée", le 3ème jour ouvré constituant la "Date de Réalisation de la Condition d'Echéance Anticipée".

Si la Condition d'Echéance Anticipée est réalisée, le FCP est dissous à la "Date d'Echéance Anticipée", le 10 juin 2019. Le porteur bénéficiera alors d'une valeur liquidative égale à la VLR majorée d'une performance au moins égale à 15% (soit un taux de rendement annualisé brut minimum de 4,59%). Entre la date de réalisation de la Condition d'Echéance Anticipée (exclue) et la Date d'Echéance Anticipée, les actifs du FCP seront investis en actifs dits "à faible risque".

Toutefois, si la liquidation des actifs du FCP dans les 3 jours ouvrés suivant la Date de Constatation Annuelle ne permettait pas d'obtenir une valeur liquidative supérieure ou égale à 115%, les actifs du FCP seront exposés de nouveau partiellement à l'évolution du portefeuille dynamique.

**Caractéristiques essentielles du FCP** :

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant s'expose à un portefeuille dynamique d'actions, selon des techniques d'assurance de portefeuille. Cette technique consiste à ajuster une proportion d'actifs dits "risqués" et une proportion d'actifs dits "à faible risque" au sein du FCP en fonction de la marge de manoeuvre rendue disponible une fois les paramètres de la Protection pris en compte.

**En vue de respecter les contraintes de l'engagement d'obtenir, à la Date d'Echéance, une valeur liquidative au moins égale à 90% de la Valeur Liquidative de Référence et/ou si les conditions de marché le requièrent, l'exposition au portefeuille d'actions engagées dans le développement responsable et durable peut devenir nulle et le rester. Il existe alors un risque de « monétarisation » du FCP ; dans ce cas, le FCP ne peut plus participer à une hausse ultérieure éventuelle de la valeur de l'actif dit « risqué », quand bien même celle-ci progresserait très fortement, et le porteur ne profiterait donc pas de cet éventuel rebond du marché.**

• **L'actif dit "à faible risque"** a pour objectif d'obtenir une valeur liquidative au moins égale à 90% de la VLR à la Date d'Echéance. Ils sont notamment constitués de produits de taux et/ou de parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA et/ou d'actions couvertes par un instrument dérivé, sans qu'une analyse extra-financière ne soit mise en oeuvre.

• **L'actif dit "risqué"** a pour objectif d'obtenir une exposition directe ou indirecte à un portefeuille dynamique d'actions de sociétés européennes contribuant à fournir des solutions aux enjeux sociaux et humains, liés à l'augmentation de la population mondiale, et aux défis du monde moderne tels que les nouveaux enjeux sociaux de santé publique, le vieillissement, l'urbanisation rapide et le développement socio-économique durable (éducation, transports...) et respectant des critères ESG.

• Ils peuvent être investis en instruments financiers à terme et/ou en actions et/ou en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA.

• La VLR est définie comme la plus haute valeur liquidative constatée pour les souscriptions transmises à compter du lendemain de la création du FCP et centralisée jusqu'au 29 avril 2016 (inclus) à 13 heures, heure de Paris. Les souscriptions sont retenues pour leur montant hors fiscalité et prélèvements sociaux, déduction faite de la commission de souscription et déduction faite, le cas échéant, des frais propres au cadre d'investissement dans le FCP.

• Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi jusqu'à 13h et les ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain. Ils sont réglés ou livrés dans les 5 jours ouvrés suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

• Affectation des sommes distribuables : capitalisation

**Autres informations** : Le FCP peut ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 3 mai 2021.

### Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

• Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP ;

• La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;

• La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

• BNP Paribas s'engage vis à vis du FCP (sauf dissolution anticipée intervenue entretemps) à ce que tout porteur ayant souscrit jusqu'au 29 avril 2016 inclus à 10h, et ayant conservé des parts jusqu'à la Date d'Echéance, bénéficie à cette date d'une valeur liquidative au moins égale à 90% de la VLR. Les porteurs, quelle que soit la date de souscription de leurs parts, demandant le rachat de leurs parts sur la base d'une valeur liquidative autre que celle de la Date d'Echéance, ne bénéficieront pas de la Protection telle que décrite ci-dessus.

• L'horizon d'investissement, l'investissement en actifs actions, et le risque de perte d'une partie du capital justifient la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

• **Risque de crédit**: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.

• **Risque lié aux instruments dérivés**: l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	<b>Commissions non acquises au FCP</b> : 2% maximum jusqu'au 29 avril 2016 (inclus) à 10 heures <sup>1</sup> . Néant à partir du 29 avril 2016 (inclus), après 10 heures. <b>Commissions acquises au FCP</b> : Néant jusqu'au 29 avril 2016 (inclus), à 10 heures. 2% à partir du 29 avril 2016 (inclus), après 10 heures.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,50% <sup>2</sup>
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

<sup>1</sup> Néant pour les souscriptions effectuées jusqu'au 22 avril 2016 (inclus) dans le cadre

de la commercialisation des contrats d'assurance vie ou de capitalisation promus par AXA France Vie.

<sup>2</sup> Le pourcentage de frais courants se fonde sur une estimation du maximum des frais qui seront prélevés sur votre capital.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais et commissions du prospectus de ce FIA, disponible auprès de Carrefour Banque et des Espaces Financiers des magasins Carrefour.

## Performances passées

- Le FCP a été créé en date du 21 janvier 2016; Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 21 janvier 2016 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse : [www.bnpparibas-ip.com](http://www.bnpparibas-ip.com).
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 avril 2016.

